

***CHARTRE DE DEVELOPPEMENT
DU
« PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE »***

Janvier 2004

**ASSOCIATION GENTIANE
18, Rue Guy de Veyre 15 000 AURILLAC
Tél : 04.71.64.35.77 - Fax : 04.71.48.80.65 - E-Mail : asso.gentiane@wanadoo.fr**

CHARTE DE DEVELOPPEMENT

DU

« PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE »

1^{ère} partie : Le Territoire

I. Situation géographique

Le territoire du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE s'étire sur toute la partie Nord Ouest du Département du Cantal et se prolonge sur le département de la Corrèze.

D'une superficie de 1556 km², ce territoire s'étend du sommet du Puy Mary (1 785 m d'altitude) qui marque le centre du Massif Cantalien jusqu'aux rives de la Dordogne. Ses immenses plateaux volcaniques qui s'élèvent peu à peu en allant vers le centre du Massif sont séparées par de magnifiques vallées en U qui rayonnent autour du Puy Mary. Vers la périphérie, le basalte cède la place au granit mais dans tous les cas la pluviométrie abondante fait de cette zone le Pays Vert par excellence.

Sa situation géographique enclavée dans les montagnes explique, en grande partie, l'exode rural qui a marqué ce territoire et donc la faible densité de population aujourd'hui. Mais cet enclavement est, au fil du temps somme tout relatif. La construction de l'autoroute A89 Clermont- Ferrand / Bordeaux qui longera le territoire par le Nord, ainsi que la route « Transvolcanienne » reliant l'A75 à l'A89, par ce territoire, amélioreront la desserte de cette zone.

II. Le périmètre d'intervention

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE regroupe **67 communes**.

Il comprend:

- **toutes les communes des cantons de l'arrondissement de Mauriac** (cantons de Mauriac, Pleaux, Salers, Saignes, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Riom-ès-Montagnes),
- **celles du canton de Saint-Cernin (arrondissement d'Aurillac),**
- **les communes de l'arrondissement de Saint-Flour adhérentes à la Communauté de Communes du Pays Gentiane :**
 - Cheylade et Le Claux (**canton de Murat**),
 - Marchastel et Saint-Amandin (**canton de Condat**),

→ dépendant du département du Cantal et de la Région Auvergne.

et,

- **la commune de Bort-les-Orgues (canton de Bort-les-Orgues),**

→ dépendant du département de la Corrèze et de la Région Limousin.

Il unit ainsi deux départements : le Cantal et la Corrèze et deux régions : l'Auvergne et le Limousin.

Ce découpage tient compte tout à la fois de l'historique du développement sur le territoire avec le programme leader II « Gentiane » et d'une organisation territoriale autour des pôles de Mauriac, Bort-les-Orgues et Riom-ès-Montagnes.

PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE
Périmètre d'intervention : les communes

III. Les groupements de communes du territoire dans la démarche PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE

Le territoire du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE est couvert **par six structures de développement dont :**

- **cinq Communautés de Communes à fiscalité propre :**

- . la Communauté de Communes du Pays Gentiane,
- . la Communauté de Communes Sumène-Artense,
- . la Communauté de Communes du Pays de Salers,
- . la Communauté de Communes du Pays de Mauriac,
- . la Communauté de Communes de Bort-les-Orgues-Lanobre-Beaulieu,

- **1 Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) :**

- . le Syndicat des Quatre Cantons.

Seules deux communes n'adhèrent pas à un groupement de communes :

- . Saint-Pierre,
- . et, Saint-Etienne de Chomeil.

IV. Superpositions avec d'autres procédures ou contractualisations antérieures, en cours et en projet

→ Les initiatives antérieures de développement

● Le programme d'Initiative Communautaire Leader II

Le programme d'Initiative Communautaire Leader II Gentiane a concerné les cantons de MAURIAC, PLEAUX, SALERS, SAINT-CERNIN, SAIGNES, CHAMPS-SUR-TARENTEINE, RIOM-ES-MONTAGNES et les communes de Cheylade et du Claux dans le canton de MURAT. Ce programme de développement territorial a été présenté et mis en œuvre par l'Association Gentiane.

Il se fixait pour objectifs :

- La valorisation des produits du terroir et des savoir-faire qui les caractérisent,
- La mise en valeur économique et touristique accrue des espaces naturels et du patrimoine architectural,
- L'accueil d'activités économiques nouvelles,
- L'organisation de sites de proximité.

Les moyens prévus pour la mise en œuvre de ce programme étaient de trois ordres : une animation plus forte, la mise en œuvre d'un dispositif de formation développement et d'une action de coopération transnationale.

Plus de 8 millions de francs de crédits européens ont permis de soutenir 132 initiatives de développement impulsées par des collectivités, des associations ou des porteurs de projets privés :

- 56 % des opérations ont été portées par des maîtres d'ouvrages publics, dont 37 % par des structures intercommunales.
- 41% des opérations ont été portées par des associations, dont 21% par l'Association Gentiane.
- 3% des opérations ont été portées par des privés.

Une part importante du programme a porté sur la construction territoriale (33% du coût total des opérations), viennent ensuite le tourisme rural (17%), les actions en faveur des PME/PMI artisanat (12%), l'agriculture (11%), la culture (9%).

Au delà du fait que le programme a permis de mettre en œuvre nombre d'actions, il a de toute évidence généré des habitudes de travail en commun, tant au niveau de l'équipe technique, qu'au niveau des élus et contribué à la conduite de réflexions globales à l'échelle du territoire Gentiane.

« ...le programme LEADER II Gentiane s'est avéré être un outil très intéressant pour le territoire et par exemple :

- *il a fait émerger des opérations nouvelles, parfois innovantes pour le territoire;*
- *il a favorisé le développement d'un partenariat local et institutionnel prenant davantage en compte les initiatives locales;*
- *il a incité les acteurs locaux à réfléchir à une échelle large de développement qui s'avère être aujourd'hui à l'échelle d'un éventuel PAYS (au sens de la loi Voynet)... ».*

extrait - conclusion de l'évaluation réalisée par le cabinet EDATER - novembre 1999.

Le Groupe d'Action Locale Gentiane avait, dès sa constitution, clairement manifesté sa volonté de s'engager dans un processus de développement fédérateur permettant à tous les partenaires locaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions structurant.

Ainsi, dans le cadre du programme LEADER II Gentiane, il a pris l'initiative d'engager deux études concernant l'ensemble du territoire :

- L'une sur la valorisation de la ligne SNCF AURILLAC/BORT/NEUSSARGUES,
- La seconde sur la stratégie pour le développement du territoire en prévision de l'arrivée de l'autoroute A 89 qui mobilise tout à la fois les Elus et les acteurs locaux.

Elles ont débouché sur la nécessité de travailler à une échelle pluricantonale.

Ainsi a-t-il été convenu, dès 1998, d'approfondir les démarches engagées et de s'orienter vers la constitution d'un Pays. Cette entreprise s'inscrivait dès lors au sein de la politique du Conseil Général du Cantal de promouvoir au cœur du développement local les nouveaux Pays et territoires de proximité.

● Les initiatives antérieures de développement mises en place par les Groupements de Communes

→ Les initiatives de développement en cours

● Le Chevauchement Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne – PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE

Beaulieu, Lanobre, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Trémouille, Antignac, Saint-Etienne-de-Chomeil, Saint-Amandin, Menet, Riom-ès-Montagnes, Marchastel, Valette, Apchon, Trizac, Collandres, Saint-Hyppolyte, Moussages, Saint-Vincent-de-Salers, Le Vaulmier, Le Falgoux, Le Claux, Cheylade, Anglards-de-Salers, Saint-Bonnet-de-Salers, Salers, Saint-Paul-de-Salers, Saint-Martin-Valmeroux, Fontanges, Le Fau, Saint-Chamant, Saint-Projet-de-Salers, Tournemire et Girgols (soit 32 communes du territoire) sont concernées par le chevauchement Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne – PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE.

La charte du Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne (2000-2010) identifie cinq enjeux thématiques :

- protéger la richesse et pérenniser la biodiversité du patrimoine naturel,
- maîtriser l’évolution des paysages et améliorer le cadre de vie,
- préserver les ressources naturelles (notamment l’eau) et les matières premières,
- développer et valoriser les produits et les activités spécifiques du territoire,
- améliorer la qualité de vie sur le territoire du Parc.

Une convention d’articulation (annexe 12) entre le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE et le Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne a été signée, le 16 décembre 2003.

● Le programme Leader + Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne

Le programme Leader + est un Programme d’Initiative communautaire (2000-2006) qui soutient des projets de développement rural exemplaires, initiés par des acteurs locaux, dans tous les secteurs d’activité du milieu rural, afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois.

Le programme Leader + Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne porte sur la valorisation des produits locaux, qu’ils soient agricoles, artisanaux, culturels, éducatifs ou touristiques.

Hormis Tournemire et Girgols, toutes les communes citées précédemment, bénéficient du programme Leader + Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne.

- Le programme Objectif 2 (2000-2006)

Le programme Objectif 2 (2000-2006) vise à soutenir la reconversion économique ou sociale des zones en difficultés structurelles. L'ensemble des 67 communes du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE est éligible à ce programme.

- Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT)

Le Pays est entièrement en ZRR (zones de concentration des mesures de l'Etat au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les territoires ruraux les moins peuplés et les plus touchés par le déclin démographique et économique. Des mesures fiscales sont mises en place pour les entreprises, notamment des exonérations dans ces parties du territoire touchées par le déclin) et hormis le canton de Saint-Cernin, bénéficie de la PAT (prime accordée par l'Etat pour encourager les investissements créateurs à s'implanter dans les zones prioritaires du territoire national).

- L'Opération Grand Site (OGS) National « Puy Mary / Volcan du Cantal »

L'Opération Grand Site (OGS) National « Puy Mary / Volcan du Cantal » a pour objectif de préserver le site du Puy Mary classé remarquable, fragilisé par une sur fréquentation, tout en assurant localement de réelles retombées économiques.

8 communes du territoire (Cheylade, Le Claux, Le Falgoux, Le Vaulmier, Saint-Vincent-de-Salers, Saint-Paul-de-Salers, Le Fau et Saint-Projet-de-Salers) font partie du Syndicat Mixte Puy Mary, qui gère, coordonne, suit et anime le projet d'Opération Grand Site (OGS) National « Puy Mary / Volcan du Cantal ».

● Le projet de développement pour le Cantal : Cantal 2015

Ce projet de développement à l'initiative du Conseil Général du Cantal est l'aboutissement d'une première phase de concertation, qui a associé les élus départementaux, les chambres consulaires, les services du Conseil Général, le Comité d'Expansion Economique et le Comité Départemental du Tourisme.

Cinq axes prioritaires ont été déterminés :

- Ouvrir le département,
- Développer les activités existantes et valoriser nos atouts,
- Accueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations,
- Offrir des perspectives aux jeunes Cantaliens,
- Renforcer l'image du Cantal.

Lors d'une deuxième phase de concertation, les Cantaliens se sont exprimés sur ce projet de territoire. Il sera également débattu, au cours de réunions, par les élus, chefs d'entreprises, agents de développement ou responsables associatifs.

● Les initiatives de développement en cours mises en place par les Groupements de Communes du territoire

➔ Dans le cadre du schéma départemental de développement local adopté par le Conseil Général du Cantal, la Communauté de Communes du Pays Gentiane a défini **son projet de territoire** et a contractualisé avec le Conseil Général du Cantal au travers d'un programme de développement pluriannuel, en janvier 2002.

Ce projet de territoire qui vise à favoriser le développement économique et l'emploi et à améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire (annexe 9 : sommaire), s'inscrit dans la stratégie de développement du Pays.

➔ **Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique** mis en place par la Communauté de Communes du Pays Gentiane, concerne sur le territoire du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE, toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays Gentiane, toutes celles de la Communauté de Communes Sumène Artense, ainsi que les communes de Saint-Etienne-de-Chomeil, Saint-Pierre, Beaulieu et Lanobre.

➔ La **Charte Forestière de Territoire Massif de la Rhue** est mise en place et géré par la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

Une étude est en cours. Elle a pour but de montrer la pertinence de la mise en place d'une charte forestière sur le massif forestier de la Rhue.

Les collectivités du Pays qui adhèreraient au processus sont :

- la Communauté de Communes du Pays Gentiane,
- la Communauté de Communes Sumène Artense,
- la Communauté de Communes de Bort-les-Orgues-Lanobre-Beaulieu,
- et, la commune de Saint-Etienne-de-Chomeil.

TABLEAU INITIATIVES EN COURS

● Etablissement Public Interdépartemental Dordogne (E.P.I.DOR)

E.P.I.DOR a été créé à l'initiative des 6 départements concernés par la Dordogne : le Puy de Dôme, le Cantal, la Corrèze, le Lot, la Dordogne et la Gironde.

1500 communes sont concernées par l'action d'E.P.I.DOR, qui relève d'une mission d'intérêt collectif : agir pour une gestion durable de l'eau et des rivières au service de la communauté du bassin versant de la Dordogne.

Ses objectifs sont :

- la protection et la restauration des milieux,
- l'amélioration de la ressource en eau,
- le développement harmonieux des actions économiques liées aux cours d'eau,
- la promotion et le développement d'un label touristique « Vallée Dordogne ».

Ses priorités sont fondées sur les orientations issues de larges concertations : charte (1992) et Etats Généraux (2001).

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE est totalement inclus dans le bassin versant de la Dordogne, c'est pourquoi toutes les communes peuvent bénéficier de l'action d'E.P.I.DOR.

Le siège social de l'établissement se situe à Castelnaud la Chapelle en Dordogne, une antenne Haute Dordogne a été créée à Mauriac.

E.P.I.DOR assure l'animation de contrats de rivière sur des sous bassins. Il anime ainsi sur la partie haute du bassin, le contrat de rivière Cère et le contrat de rivière Haute Dordogne.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE est concerné par le contrat de rivière Haute Dordogne sur 14 communes (Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Trémouille, Lanobre, Beaulieu, Antignac, Apchon, Collandres, Riom-ès-Montagnes, Saint-Etienne-de-Chomeil, Saint-Hippolyte, Le Falgoux, Cheylade, Le Claux et Bort-les-Orgues).

Un programme d'actions pour 5 ans a été mis en place, il est suivi par un Comité de Rivière regroupant l'ensemble des acteurs de la gestion de l'eau.

→ **Les initiatives de développement en projet**

Le projet de territoire de la Communauté de Communes Sumène Artense est en cours d'élaboration. Le plan stratégique de développement du territoire a été débattu en juin 2003, en vue de la hiérarchisation des objectifs et des priorités prenant en compte les objectifs du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE.

Celui du Syndicat des Quatre Cantons est également bien avancé. Toutefois, compte tenu de l'évolution de l'intercommunalité sur le territoire, il n'a pas été acté par les élus.

XXXX

La liste de toutes ces initiatives de développement n'est pas exhaustive. En effet, le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE doit également tenir compte de toutes les autres démarches européennes, nationales, régionales, départementales et locales conduites sur le territoire.

V. Les partenariats à construire

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE n'a **pas vocation à fonctionner en « circuit fermé »**, il **a vocation à s'ouvrir** et à **établir** des partenariats, à la fois internes et externes au territoire. Ceci permettra de se concerter, de coordonner les différentes démarches en cours et en projet, de rechercher des complémentarités et de mutualiser des moyens.

Outre, la coopération avec l'Europe, l'Etat, les Régions Auvergne et Limousin, les Départements du Cantal et de la Corrèze, mais aussi avec les Groupements de Communes et les communes qui constituent le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE, les organismes de développement spécialisés et affectés au territoire (Comité d'Expansion Economique, Chambres Consulaires...), le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE en construira avec :

- **Les deux autres Pays Cantaliens** : le Pays d'Aurillac et le Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne, **mais également avec les Pays des départements limitrophes,**

- **Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,**

- **E.P.I.DOR,**

- **Le Syndicat Mixte Puy Mary.**

2^{ème} partie : *Le Diagnostic Territorial*

I. Une démographie en déclin

● Une population toujours en baisse

L'analyse des données statistiques caractérise bien le classement du territoire en zone rurale en très grande difficulté démographique. On constate, en effet, **une baisse continue de la population depuis 1968**, avec entre 1990 et 1999, un recul de 3 455 habitants (soit -8,8 %) beaucoup plus élevé que celui observé dans le Cantal (-5,01 %) et la Corrèze (-2,25 %) et dans les Régions Auvergne (-0,93 %) et Limousin (-1,65%).

La population sans doubles comptes comprend toutes les personnes résidant sur le territoire, chaque individu n'est comptabilisé qu'une seule fois.

En 1999, le territoire compte **35 771 habitants**.

Plus de 70% de la population se concentre autour des trois pôles : Mauriac, Bort les Orgues et Riom-ès-Montagnes.

● Un solde migratoire encourageant

Cette érosion démographique du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE (- 1 % par an sur la période 1990-1999) s'explique par **un solde naturel** (- 0,7 % par an sur la période 1990-1999) **de plus en plus défavorable** (*de plus en plus de décès compensés par de moins en moins de naissances*) **et par un solde migratoire** (*différence entre le nombre de personnes venant résider sur le territoire et celles allant résider en dehors*) **toujours négatif** (- 0,3 % par an sur la période 1990-1999).

Il faut toutefois constater que l'écart entre les départs et les arrivées ne cesse de diminuer depuis 1968. **Le solde migratoire est donc de moins en moins négatif.**

● Une faible densité de population

La densité de la population de la zone est de 23 habitants au km². Elle est inférieure à celle du département du Cantal (26) et à celle de la Région Auvergne (50). C'est sur le canton de Salers que la densité est la plus faible (12 habitants au km²) et sur les cantons de Mauriac et Saignes qu'elle est la plus élevée (33 habitants au km²).

● Une population vieillissante

Le nombre de jeunes a fortement diminué sur le Pays en 25 ans (en 1999, 27,6 % de la population a moins de 30 ans, en 1990, 34,5 % et en 1975, 41,7 %). Cette baisse du nombre de jeunes contribue à l'aggravation du solde naturel, qui explique 70% de la baisse démographique.

En revanche, **le nombre de personnes âgées a fortement augmenté**. En 1999, 12,8% de la population a plus de 75 ans (11,4 % en 1990 et 7,6 % en 1975), pourcentage nettement supérieur à la moyenne nationale (8,5 %).

II. Un tissu économique à consolider et à développer

● Une population active en régression

En 1999, la population active (*qui comprend les actifs ayant un emploi, les chômeurs et, depuis 1990, les militaires du contingent*) **s'élève à 14 698 personnes, soit 6 % de moins que celle enregistrée en 1990.**

La plupart des actifs (69,5 %) ont entre 25 et 49 ans. Cette catégorie de la population active a d'ailleurs augmenté de 3,9 % depuis 1990. Les actifs de 15 à 24 ans sont de moins en moins nombreux (-35,5 % entre 1990 et 1999) ainsi que les actifs de 50 ans et plus (-14,8 % depuis 1990).

Parmi les actifs, on compte de moins en moins d'hommes (-10,5 % entre 1990 et 1999) mais de plus en plus de femmes (+1 % entre 1990 et 1999). En 1999, 57,6 % des actifs sont des hommes et 42,4 % des femmes.

En 1999, **le taux d'activité** (*population active rapportée à la population de 15 ans ou plus*) de la zone (46,9 %) **est plus faible** que celui de la France (55,2%). Le taux d'activité des femmes (39,1 %) est inférieur à la moyenne nationale (48,7 %), celui des 50-64 ans aussi. En revanche, le taux d'activité des 15-24 ans (40,9 %) est plus élevé (France 29,8 %).

En 1999, **le taux de chômage du territoire** (12,1 %) **est sensiblement identique à celui de la France** (12,8 %), les moins de 25 ans sont particulièrement touchés (26,4 %) ainsi que les femmes (17 %). **Le nombre de chômeurs diminue entre 1990 et 1999** (- 7,2 %).

● Un nombre d'emplois en baisse

La zone d'emplois du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE se répartit sur 4 bassins principaux : Mauriac, Bort-les-Orgues, Riom-ès-Montagnes, Ydes et Saignes.

Entre 1990 et 1999, le nombre d'emplois sur la zone a globalement baissé de 4 % (France + 2,7 %). Seules quelques communes du territoire, notamment Mauriac, Riom-ès-Montagnes et Saignes, ont connu, sur cette même période, un solde positif d'emploi.

En 1999, on comptabilise 12 877 emplois sur le territoire.

La plupart de ces emplois sont des emplois salariés (70 %) sous contrats à durée indéterminée pour plus de 60 % d'entre eux. Sur la période 1990-1999, seuls les emplois non salariés ont diminué (- 27,3 %). En revanche, nous pouvons noter 8,8 % d'emplois salariés supplémentaires sur cette même période.

Population active ayant un emploi

| | 1999 | Evolutions en % | |
|----------|--------|-----------------|-----------|
| | | 1990-1999 | 1982-1990 |
| Ensemble | 12 877 | -5,1 | -7,2 |
| Hommes | 7 706 | -8,6 | -12,3 |
| Femmes | 5 171 | 0,5 | 2,8 |

La majorité (+ de 60%) des actifs ayant un emploi travaillent et résident dans la même commune et utilisent comme mode de transport une voiture particulière.

● Des retraités de plus en plus nombreux

En 1999, la population de 15 ans ou plus (en âge de travailler) du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE compte 31 352 personnes. Elle présente les caractéristiques suivantes :

- **les retraités sont de plus en plus nombreux** : 33,1% en 1999 (France 22,1%), soit 7,9 % de plus qu'en 1990,

- **les agriculteurs exploitants** représentent 6,6 % de cette population en 1999 (France 1,3 %). **Leur nombre a fortement diminué depuis 1990** (-30,6 %),

- **les artisans, commerçants, chefs d'entreprises sont également en nombre de plus en plus restreint** (-26,6% entre 1990 et 1999), mais ils représentent encore en 1999 5% de la population active en âge de travailler (France 3,5%),

- **les cadres et professions intellectuelles supérieures se font de plus en plus rares** : 1,7 % en 1999 (France 6,6 %), soit 14% de moins qu'en 1990,

- **les professions intermédiaires et les employés** sont encore peu présents par rapport à la moyenne nationale mais leur nombre a augmenté depuis 1990,

- **les ouvriers** sont représentés à 14,3%, mais ils sont moins nombreux qu'en 1990.

● Le secteur tertiaire crée des emplois

Le secteur tertiaire est, sur la période 1990-1999, le seul secteur créateur d'emplois (+ 9,9 %). En 1999, il représente 57,9 % des emplois de la zone.

Le caractère agricole et rural est encore bien marqué sur le territoire. En effet, l'agriculture fournit en 1999, 19,6 % des emplois à la zone (France 4,2 %). **Cependant, le nombre d'emplois dans l'agriculture a fortement diminué depuis 1990 (- 25,4 %).**

L'industrie concerne, en 1999, 14,3 % des emplois de la zone (18,2 % en France). Depuis 1990, ce secteur a perdu 15,2 % de ces emplois.

Enfin le domaine de la construction reste un employeur non négligeable, puisqu'il concerne 8,2 % des emplois de la zone (France 5,8 %). Cependant, tout comme l'agriculture et l'industrie, ce secteur est en perte de vitesse (-18,3 % entre 1990 et 1999).

Les emplois au lieu de travail d'une zone géographique donnée correspondent à la population qui travaille sur cette zone.

● Les établissements clés

Au 1^{er} janvier 2002, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE compte 1845 établissements (*un établissement est une unité de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise*), soit 4,3 % de moins qu'en 1993. Plus de 95% de ces établissements ont moins de 9 salariés.

Les établissements clés du territoire emploient 1040 salariés.

D'après la source Insee Bridge au 31 décembre 1999, qui recense les établissements employeurs de 20 salariés et plus sur le PAYS HAUT CANTAL DORDOGNE (annexe 10), l'industrie du bois est prépondérante. Dans ce secteur, « **les Menuiseries du Centre** » sont la **principale unité de la zone (360 salariés)**.

En plus des Menuiseries du Centre, il convient d'ajouter :

- la fabrication d'articles de maroquinerie avec la **SA Tanneur et Cie** (180 salariés en 1999, 265 en 2003),
- la fabrication de fromages et produits laitiers avec la **société fromagerie de Riom** (150 salariés), **l'Union Coopérative Fromagère du Cantal** (60 salariés) et les **Fromageries Occitanes** (60 salariés),
- le commerce de gros habillement avec la société **Totes Isotoner** (140 salariés),
- la fabrication d'articles en caoutchouc avec l'entreprise **SACATEC** (90 salariés),

● Un fort potentiel touristique

Un patrimoine riche et varié : atout essentiel du territoire

Pays des grands espaces, du pastoralisme avec les estives, des volcans avec le Puy Mary, des rivières avec la Dordogne, des lacs avec Bort les Orgues, le territoire, intégré pour partie dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne **offre une grande diversité de paysages**. Ce patrimoine naturel exceptionnel fait du territoire **un cadre idéal pour des activités de plein air** de toutes sortes (sports de montagne, sports aquatiques et randonnées pédestres, cyclistes et équestres,...).

Par ailleurs, **le patrimoine architectural et bâti est riche et varié**, et se compose notamment :

- de bourgs et de villages de caractère à la tête desquels on retrouve **Salers** et **Tournemire classés parmi les plus beaux villages de France** (les deux seuls du département),

- de nombreux châteaux : on en dénombre une dizaine sur le territoire dont 6 sont ouverts au public. Les plus visités sont **le château de Val** (32 145 visiteurs en 2002) et **le château d'Anjony** (19 350 visiteurs en 2002). Ces 2 châteaux sont par ailleurs les plus fréquentés du département. Mais il faut également citer le château d'Auzers (12 043 visiteurs en 2002) et les châteaux de la Vigne (5 500 visiteurs en 2002), de la Trémolière (2 245 visiteurs en 2002) et de Saint Chamant,

- des édifices religieux : essentiellement des églises et chapelles romanes

- un patrimoine bâti rural : les burons, notamment **les burons de Salers**, bâtiments caractéristiques de l'architecture cantalienne et porteurs d'une forte authenticité.

Enfin, **le territoire est caractérisé par des sites de grande renommée**: **le site du Puy Mary**, reconnu « Grand Site National », accueille plus de 500 000 visiteurs par an, **le village de Salers**, 400 000 visiteurs par an, et **le site du Château de Val**, 350 000 visiteurs par an.

Malgré ses atouts incontestables, le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE souffre de l'absence d'identité touristique forte. L'arrivée prochaine de l'autoroute A89 devrait cependant permettre d'attirer une nouvelle clientèle (clientèle de courts et moyens séjours en dehors de la période estivale) et d'améliorer ainsi la notoriété du pays.

De plus, selon un compte rendu de la commission tourisme du 15 novembre 1999 (annexe 8), « l'offre touristique reste très atomisée, caractérisée par une diminution du nombre de lits, une faiblesse d'adaptation de certains campings et le manque de démarche collective ».

Source : Atlas du Cantal - © Conseil Général du Cantal

III. Des conditions de vie à préserver et à améliorer

● Logements: de plus en plus de résidences secondaires

En 1999, on recense **24 074 logements sur le territoire**, soit 2,8 % de plus qu'en 1990 (et 22,2 % de plus qu'en 1968), occupés en moyenne par 2,3 personnes (3,2 en 1968).

Entre 1968 et 1999, malgré une baisse de la population, on constate une augmentation du nombre de résidences principales (+ 1 %). Cette tendance résulte d'une progression des ménages, composés d'une ou deux personnes. En effet, en 1999, ils représentent 66,3 % de l'ensemble des ménages contre 59,2 % en 1990. Il faut ainsi plus de logements pour loger moins de personnes.

Les principales caractéristiques des résidences principales sont les suivantes :

- ce sont principalement des logements individuels (79,2 % en 1999),
- leurs occupants sont majoritairement des propriétaires (64,3 % en 1999),
- elles sont relativement anciennes, en effet 51,9 % d'entre elles ont été construites avant 1949,
- elles disposent en général (pour 68,5 % d'entre elles) d'au moins 4 pièces,
- elles sont de plus en plus confortables : en 1999, seulement 6,1 % des résidences principales du pays ne possèdent ni baignoire, ni douche (soit 60,2 % de moins qu'en 1990) et 64,7 % sont équipées du chauffage central (soit 13,7 % de plus qu'en 1990).

Le nombre de résidences secondaires du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE a **très fortement augmenté depuis 1968 (+ 152,6 %)**. En 1999, les résidences secondaires concernent ainsi 26,6 % des logements, nettement plus que la moyenne nationale (9,2 %).

● Des revenus encore faibles

Le revenu net imposable moyen pour l'ensemble des foyers fiscaux du territoire **s'élève à 10 082 euros** (ou 66 134 F) **pour l'année 2000**, soit 30 % de plus qu'en 1989 (51 290 F). En 2000, il est 10 % plus faible que la moyenne départementale (11 183 euros soit 73 356 F)).

Depuis 1996, on constate que de plus en plus de foyers fiscaux sont imposés (34,7 % en 2000 contre 30,5 % en 1996). La part des foyers fiscaux non imposés reste cependant élevée (65,3 % en 2000).

● Le territoire se structure autour de 3 pôles principaux

Bort-les-Orgues, Mauriac et Riom-ès-Montagnes constituent les 3 pôles d'attraction et de consommation principaux de la zone. Ainsi, sur le pays, à peine **1 habitant sur 3** dispose sur sa commune de la quasi totalité des commerces et services à la population, alors que la moyenne nationale est de **1 français sur 2** (47 %). Un peu plus de 17% des habitants disposent de moins de 5 équipements sur le territoire de leur commune contre 15 % au niveau national.

Les habitants de la zone sont en moyenne plus éloignés des équipements que le reste des français. Avec une moyenne d'accès aux équipements, produits et services d'environ 6 km, le PAYS HAUT – CANTAL – DORDOGNE se classe parmi les territoires les plus défavorisés. En effet, l'éloignement moyen en France est de 1,5 km.

Les endroits les plus enclavés, où les habitants doivent parcourir plus de 10 km pour accéder aux principaux équipements, regroupent un peu plus de 2,7 % de la population. Cette proportion est 4,5 fois plus élevée que celle constatée au niveau national.

En 1998, l'examen des liens entre communes occasionnés par la fréquentation des 16 équipements caractéristiques de la gamme intermédiaire permet de distinguer, sur le territoire, 8 communes attractives : Ydes, Saignes, Pleaux, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Cernin, Bort-les-Orgues, Mauriac et Riom-ès-Montagnes.

La gamme intermédiaire comprend les 16 équipements suivants : ambulance, banque, collègue, dentiste, droguerie / quincaillerie, gendarmerie / police, kinésithérapeute, librairie / papeterie, magasin de chaussures, magasin de meubles, magasin de vêtements, notaire, perception, pompiers, supermarché et vétérinaire.

Disposant d'équipements plus répandus, **les pôles de services de proximité** sont plus nombreux que les pôles de services intermédiaires. On en dénombre 14 sur la zone, soit plus **d'une commune sur 5**. Sur le reste du territoire national, cette proportion est plus faible, une commune sur 6. Ainsi, aux 8 pôles intermédiaires qui cumulent cette position avec celle de pôles de proximité, se rajoutent 6 communes capables de polariser leur entourage uniquement par leur équipement de proximité : Lanobre, Champagnac, Trizac, Anglars-de-Salers, Ally et Salers.

La gamme de proximité concerne les 10 équipements suivants : boucherie / charcuterie, boulangerie, bureau de poste, électricien, infirmier, médecin généraliste, pharmacie, plâtrier / peintre, salon de coiffure et station service.

● Les principaux équipements du Pays (d'après l'inventaire communal réalisé en 1998)

→ Commerces alimentaires :

Près d'un tiers des communes du Pays disposent des commerces alimentaires de base (boulangerie, boucherie et alimentation générale). 8 de ces communes ont en plus accès à une supérette.

→ Services publics :

Plus de la moitié des communes du territoire (36) disposent encore aujourd'hui d'un bureau de poste ou d'une agence postale. On peut trouver une gendarmerie ou un commissariat sur 10 communes et un centre de secours sur 17. Le Pays compte également 5 trésoreries (Mauriac, Pleaux, Riom-ès-Montagnes, Saignes et Saint-Martin-Valmeroux).

A la fin de l'année 2001, deux maisons des services du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, « MINEFI Services-Contact », ont été ouvertes dans les perceptions de Riom-ès-Montagnes et de Saignes. Elles ont pour but de regrouper tous les services de ce ministère en un seul lieu. Ainsi, les usagers, les responsables d'entreprises, ou encore les élus locaux, peuvent obtenir des renseignements sur tout service de l'Etat, dont la compétence dépend du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

→ Action sociale pour les enfants (crèches, haltes-garderies et centres aérés) :

Les établissements réservés à l'accueil des jeunes enfants sont moins présents sur la zone que sur le territoire national. Ainsi, les crèches, familiales et collectives, et les haltes-garderies, structures les plus répandues, sont présentes dans 7,5 % des communes (10% au niveau national). 10 communes de la zone disposent en plus d'un centre aéré.

→ Action sociale pour les personnes âgées (services à domicile et établissements)

Dans un territoire marqué par le vieillissement de sa population, les services de soutien aux personnes âgées sont implantés sur de nombreuses communes et permettent le maintien à domicile des personnes âgées désireuses de continuer à résider dans un cadre familial. Sur le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE, la quasi totalité des communes (65 sur 67 soit 97%) proposent un service d'aide ménagère à domicile, près de la moitié des communes (28 sur 67 soit 41,8 %) disposent d'un service de portage de repas à domicile mais seulement 18 communes, dont Bort-les-Orgues, disposent de l'ensemble des services à domicile destinés aux personnes âgées (aide ménagère, portage de repas, soins et surveillance).

Une seule commune du territoire, Bort-les Orgues, possède à la fois une maison de retraite, un centre de soins de jour et un foyer restaurant.

On recense, enfin, 10 maisons de retraite sur la zone.

→ Santé :

Les services de santé de base (médecin, dentiste, masseur kinésithérapeute, infirmier et pharmacien) sont présents sur 9 communes de la zone.

Les établissements de santé de Bort-les-Orgues, Mauriac et Riom-ès-Montagnes, desservent une large part de la population du territoire. Un certain nombre de communes sont néanmoins tournées vers la préfecture cantalienne. A noter la présence sur le Pays d'un établissement spécialisé à Riom-ès-Montagnes, le Centre des sclérosés en plaque.

Attractivité des établissements de santé

→ Enseignement :

Dans une zone fortement touchée par le vieillissement de la population, le nombre d'enfants ne cesse de diminuer et de nombreuses communes ont perdu leur école. 30 communes du territoire, soit 45 % des communes, disposent d'une école primaire dont 5 n'ont qu'une classe.

Afin de limiter la disparition de ce service en milieu rural, la mise en place de regroupements pédagogiques permet à 12 autres communes de disposer encore d'au moins une classe. Ainsi, 63 % des communes de la zone (42 communes) disposent encore de classes primaires.

Les plus petits sont accueillis au sein de maternelles dans 38 des communes du territoire.

Les collèges sont l'un des principaux équipements de la gamme intermédiaire. Ils sont d'ailleurs présents sur 7 des 8 pôles intermédiaires du territoire.

Les lycées se situent à Bort-les-Orgues et à Mauriac.

L'enseignement supérieur est présent à Mauriac (BTS Traitement des eaux).

En ce qui concerne la formation continue, les instituts sont basés à Bort-les-Orgues, Mauriac et Ydes.

→ Sport :

Les principaux équipements sportifs (piste d'athlétisme, terrains de grands et petits jeux et installations sportives couvertes) se concentrent sur les pôles de services intermédiaires. Seuls les habitants de la commune de Bort-les-Orgues ont à leur disposition ces 4 équipements. Les 7 autres pôles de services intermédiaires ainsi que la commune de Champs-sur-Tarentaine-Marchal ne possèdent que 3 de ces équipements. Près de 40 % des communes de la zone, soit 26 communes, ne disposent d'aucun de ces équipements.

Les associations sportives sont présentes sur une majorité des communes du territoire. Toutefois, on remarque, qu'entre 1988 et 1998, 8 ont disparu alors que 3 seulement se sont créées.

Les adeptes du tourisme vert peuvent faire de la randonnée sur des sentiers ou circuits aménagés sur près de 90 % des communes.

→ Culture :

Les habitants du PAYS HAUT – CANTAL – DORDOGNE ont la possibilité d'emprunter un livre dans la quasi totalité des communes par l'intermédiaire d'une bibliothèque fixe (au nombre de 5) ou d'un bibliobus.

Les foyers ruraux ou salles polyvalentes et les clubs du 3^{ème} âge, implantés sur plus de 90 % des communes, contribuent aussi au maintien d'un tissu culturel de proximité.

La présence d'une salle de cinéma s'est raréfiée. En effet, sur les 17 salles recensées en 1988 sur le département du Cantal, plus de la moitié ont disparu (9). Le territoire a su en conserver 4 sur 5 (Bort-les-Orgues, Mauriac, Riom-ès-Montagnes et Ydes).

→ Eau, assainissement :

Toutes les communes de la zone sont alimentées en eau potable.

La très grande majorité des communes (près de 80 %) disposent d'un réseau collectif d'assainissement. La plupart de ces communes (58,2 %) sont en plus raccordées à une station d'épuration.

Dans 3 communes (Chalvignac, Le Falgoux et Salers) seulement, plus de 95 % des logements sont raccordés à un réseau d'assainissement.

→ Forêt :

Les forêts sont très largement présentes puisqu'elles couvrent entre 25 et 30 % du territoire.

Cependant, les bois locaux se valorisent mal et ce pour 3 raisons essentielles :

- une partie de cette zone boisée, à l'est notamment, est difficilement exploitable car trop accidentée,
- l'infrastructure routière est encore peu adaptée au transport du bois,
- les scieries présentes sur le territoire sont peu nombreuses (3 : Lanobre, Mauriac et Riom-ès-Montagnes) et de taille modeste, elles ne transforment pas plus de 10 % des bois exploités.

→ Zones d'activité :

14 zones d'activité sont réparties sur le territoire. Elles permettent d'accueillir des entreprises et de leur offrir des aides personnalisées.

→ Sécurité :

Le Cantal, qui comprend le PAYS HAUT – CANTAL – DORDOGNE, reste le département le plus sûr de France. A la fin de l'année 2001, le taux de criminalité est très faible puisqu'il est de 25,67 pour 1000 habitants contre 68,8 pour 1000 habitants en moyenne sur le territoire national.

● Communication : un désenclavement en cours

→ Réseau routier :

Le territoire compte deux axes principaux :

- l'axe Aurillac / Mauriac / Lanobre (RD 922),
- et, l'axe Bort-les-Orgues / Riom-ès-Montagnes / Saint-Flour (« Transvolcanienne »).

Les déplacements à l'intérieur du Pays sont facilités grâce aux importants travaux qui ont été engagés ces dernières années sur ses voies de communication. Cette amélioration se poursuit encore aujourd'hui puisque, d'ici la fin de l'année 2003, une troisième voie va être créée, sur environ 2 kilomètres dans la côte de Vandes entre Mauriac et Ydes, afin de faciliter le dépassement.

De plus, le désenclavement du territoire est désormais assuré, d'une part, par la proximité de l'autoroute A89 au nord et, d'autre part, par la nouvelle liaison entre l'A89 et l'A75 (« Transvolcanienne »).

→ Nouvelles technologies :

L'accès aux nouvelles technologies constitue désormais un important élément d'attractivité, tant économique qu'humain, au même titre que les infrastructures traditionnelles.

Téléphonie mobile : Aujourd'hui, 23 communes du Pays ne sont couvertes par aucun réseau, soit plus de 30 % des communes contre 8,4 % en moyenne sur le territoire national. Cette situation de la zone (taux de couverture trop faible) n'est d'ailleurs pas différente de celle du département.

Haut débit : Sur le territoire, seule la commune de Mauriac peut accéder au haut débit grâce au système ADSL (Riom-ès-Montagnes devrait prochainement en être équipée).

Pour le reste de la zone, qui ne bénéficie pas encore de la fibre optique, il existe une alternative : le satellite. Cette solution est d'ailleurs expérimentée à Ydes. Elle a permis, en mars 2003, une visioconférence entre Ydes, la Cité des Sciences à Paris et une commune de Haute-Saône.

De plus, le couplage satellite-WIFI permettrait de répondre en tous lieux à la demande de la population intéressée (entreprises, collègues,...).

Cette expérimentation satellitaire marque une avancée considérable comme moyen de réduction de la fracture numérique et d'aménagement du territoire.

LE RESEAU ROUTIER DU PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE

3^{ème} partie : Objectifs et orientations

Axe 1 : Accroître l'activité économique sous toutes ses formes

5 objectifs :

Objectif n°1 : *Miser sur la qualité,*

Objectif n°2 : *Développer toutes les démarches de filière,*

Objectif n°3 : *Développer et adapter le tissu économique,*

Objectif n°4 : *Accueillir de nouvelles activités,*

Objectif n°5 : *Valoriser les ressources humaines et optimiser le professionnalisme.*

OBJECTIF N° 1 : MISER SUR LA QUALITE

A titre d'exemples :

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE s'attachera à recenser les chartes de qualité existantes et les pratiques en cours, ainsi que les besoins des professionnels, de manière à pouvoir les évaluer et à s'assurer qu'elles correspondent à leurs attentes.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra alors s'attacher à définir une charte spécifique HAUT CANTAL - DORDOGNE, qui proposera **un « référentiel de bonne pratique et/ou d'accueil »** aux différents professionnels du territoire (tourisme, artisanat, commerce, services, bois, agro-alimentaire,...), permettant de tirer vers le haut le niveau d'accueil et de services.

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE identifiera ensuite **les entreprises du territoire, répondant aux critères du « référentiel de bonne pratique et/ou d'accueil », proposé aux professionnels du territoire, par un logo sur leur vitrine.**

N.B : les formations adaptées aux besoins des acteurs du territoire seront développées au sein de notre objectif n°5 de l'axe 1, qui est celui de valoriser les ressources humaines et d'optimiser le professionnalisme, en collaboration avec les différents acteurs concernés.

OBJECTIF N° 2 : DEVELOPPER TOUTES LES DEMARCHES DE FILIERE

La filière tourisme

→ 1ère orientation : Doter le Pays d'une image touristique.

Il convient de **sortir de l'image négative**, dont souffre le territoire (Pays froid, enclavé, immobile, sans culture d'accueil), en **se dotant d'une image moderne et chaleureuse**, répondant aux attentes actuelles de la clientèle touristique et en s'appuyant sur des expériences de territoires similaires.

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE s'attachera à **développer l'image d'un Pays** vivant, accueillant, facilement accessible, grâce à la proximité de l'A89, mais également, l'image d'un Pays de grands espaces, aux paysages et à l'environnement de grande qualité, l'image d'un Pays calme et tranquille, mais surtout, d'un Pays actif, permettant la pratique de nombreuses activités, et notamment les activités de pleine nature.

Cette image devra tenir compte, d'une part des Monts du Cantal et d'autre part, de la Dordogne, qui sont deux zones touristiques importantes du territoire. Elle **devra être symbolisée par une identité touristique fédératrice** déclinée sous la forme éventuelle d'une marque touristique, qu'il faudra définir avec l'aide d'une compétence extérieure, (*par exemple* : « PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE : PAYS DE PLEINE NATURE » ou « PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE : UN PAYS VOLCANIQUE et ?..... »).

Elle devra être **soutenue par la création d'évènements porteurs labellisés par cette marque**.

→ 2^{ème} orientation : Favoriser le développement touristique du Pays

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE recensera l'ensemble de l'offre touristique du territoire, la positionnera, puis la développera.

Il réfléchira alors, à la mise en place d'un outil collectif de promotion et de communication du tourisme, à son échelle.

1/. Recenser l'ensemble de l'offre touristique :

La mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du Pays, passant nécessairement par une restructuration de son offre, il s'agira dans un premier temps, de **recenser l'ensemble de l'offre touristique du Pays** (les éléments d'attractivité, les structures et outils d'accueil, l'offre d'hébergement, l'offre d'activités de découverte du territoire, l'offre d'activités sportives et de plein air, les produits et projets touristiques en phase d'émergence,

les différents intervenants privés et publics,...), **en réalisant un diagnostic de terrain approfondi.**

Ce diagnostic permettra aux acteurs du tourisme, de savoir **exactement ce que le territoire peut offrir** et **quelles sont ses potentialités**. Ils pourront alors ensemble, au sein de la filière, **rationaliser leur offre** et **l'adapter** aux attentes des clients actuels et des futurs visiteurs du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE. Il sera tenu compte des orientations du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qui initie, en son sein, une politique touristique forte, en relation étroite avec le parc Vulcania. Une collaboration avec ce parc d'exploration scientifique, à la fois ludique et éducatif, paraît essentielle.

*Le recensement de l'offre touristique est considéré comme **une priorité** à atteindre dans les plus courts délais. Il permettra de déboucher, dans un deuxième temps, sur la définition d'un plan d'actions complet et précis, qui sera défini en partenariat avec les différents intervenants du tourisme identifiés.*

2/. Positionner notre offre touristique :

En parallèle, **une étude** menée par un intervenant extérieur, devra **identifier les attentes** des clients actuels et potentiels du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE, évaluer leur taux de satisfaction et prendre en compte leurs critiques.

Elle permettra de **positionner notre offre touristique**, en s'appuyant sur **des éléments mesurables et quantifiables** et en définissant **des cibles de clientèles prioritaires**. Il faudra, notamment, tenir compte des spécificités de la clientèle, susceptible d'être drainée par l'A89.

3/. Développer notre offre touristique :

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE s'attachera alors, à développer son offre touristique, en permettant à chaque acteur du tourisme, de s'adapter aux attentes des clients actuels et futurs du Pays et en créant des produits nouveaux, susceptibles d'influer sur la fréquentation générale du Pays, notamment en permettant un allongement de la saison touristique.

Pour cela, il créera une Commission Thématique « Offre Touristique du Pays », composée des Offices de Tourisme, de prestataires, de collectivités,...qui développera par exemple, des circuits touristiques.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra également, à titre d'exemple, participer à **l'accompagnement des structures d'hébergement**, en tenant compte des disparités tant qualitatives que quantitatives, sur les différents secteurs du territoire.

Cet accompagnement permettra :

- d'adapter les structures d'hébergement aux demandes du marché,
 - de mettre aux normes la petite hôtellerie,
 - de les faire évoluer vers l'accueil de touristes en hors saison et d'offrir de meilleures prestations aux touristes, allant toujours dans le sens de la qualité (accueil, service, confort).
- Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE s'attachera, par exemple, à identifier les structures hôtelières pouvant répondre à la charte « Qualité Auvergne », mise en place par le Conseil Régional d'Auvergne, en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les aidera à répondre aux critères de cette charte,

- de normaliser les lits,
- de satisfaire les demandes de séjours de groupes qui ne l'étaient pas, par manque de structures ayant une capacité d'accueil suffisante, en favorisant la réhabilitation et la création de nouveaux hébergements appropriés à cet accueil (villages de vacances, etc...),
- d'inciter et de rechercher des investisseurs touristiques,
- de créer de nouvelles structures touristiques,
- de faire évoluer des campings vers le concept d'hôtellerie de plein air,
- d'organiser l'accueil des campings-car,
- de développer les concepts de chambres d'hôtes et de fermes auberges,....

4/. Mettre en place un outil collectif de promotion et de commercialisation du tourisme, à l'échelle du Pays :

La promotion et la commercialisation collective du territoire, seront **l'aboutissement** de l'ensemble des démarches entreprises par le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE, pour **favoriser le développement touristique du Pays.**

Il s'agira, **de mener une réflexion sur l'opportunité de doter le territoire d'une structure type « Office de Tourisme du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE ».**

Cette structure devra permettre de **rationaliser** et d'**homogénéiser**, tant **les offres** que **les documentations** (*). Elle permettra, par exemple, la réalisation d'un guide d'accueil commun, comprenant des traductions en Anglais, la réalisation d'une carte touristique du territoire, l'homogénéisation partielle des éditions micro-territoriales, la création d'un site internet PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE, l'organisation du suivi et la mise à jour des informations sur l'offre touristique, la tenue de calendriers de manifestations, de façon à échelonner et à coordonner les manifestations sur l'ensemble de la saison touristique, ...

Elle pourra également s'attacher à une forme de promotion interne, qui aura pour but, de faire prendre conscience à chaque « Haut-Cantalien », de l'importance de son rôle dans l'accueil des visiteurs du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE et de créer ainsi une **véritable culture d'accueil touristique**. A titre d'exemples, les collectivités territoriales seront incitées à se doter de compétences « tourisme », les commerçants et la population seront sensibilisés par l'organisation de journées d'informations et la réalisation de documentation, des relations et synergies entre le secteur du tourisme et le monde agricole seront créées, autour d'objectifs concertés et partagés,....

(*) La documentation d'appel du territoire sera effectuée en relation avec le Comité Départemental du Tourisme et avec l'implication des professionnels du tourisme du territoire, qui est considérée comme indispensable, afin d'éviter les redondances avec les documentations déjà existantes sur le territoire.

***NB:** Il conviendra également au sein de cette filière, d'accroître la qualité et le professionnalisme des acteurs du tourisme. C'est ce que nous nous attacherons à faire, au sein de notre objectif n°5 de l'axe 1.*

La filière agro-alimentaire et agricole

→ **Orientation** : Valoriser les productions agricoles par la spécificité et la qualité.

1/ Valoriser et différencier les démarches AOC selon des critères spécifiques Pays

Une étude devra être menée au préalable. Elle aura pour but de vérifier s'il existe des critères spécifiques au territoire et, le cas échéant, de les déterminer.

2/ Réaliser des chartes de production

Afin d'améliorer la qualité des produits et de répondre aux attentes des consommateurs, le PAYS HAUT CANTAL-DORDOGNE contribuera à la réalisation de chartes de production. Ces actions de filière locale pourront se traduire, par des appuis à la transformation et à la vente.

Mais il s'agira dans un premier temps de recenser les chartes de production existantes et les pratiques en cours, ainsi que les besoins des professionnels, de manière à pouvoir les évaluer et s'assurer qu'elles correspondent à leurs attentes.

Si le besoin s'en faisait ressentir, les chartes existantes pourraient alors être adaptées et de nouvelles chartes définies.

3/ Accompagner la mise en place de filières de qualité

Afin de permettre de répondre aux nouveaux besoins et aux exigences des consommateurs (sécurité alimentaire, assurance qualité, informations sur les méthodes de production et respect de l'environnement,...), le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE participera à l'**accompagnement de la mise en place de filières de qualité**.

A titre d'exemples, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE étudiera la possibilité de mettre en place une filière bio, qu'il conviendra de stimuler, notamment, en fromages et en viandes, ou encore la mise en place d'une filière bœuf,...

4/ Apporter un appui aux productions fermières

Pour cela le Pays contribuera :

- à la mise en place d'appuis individuels et de formations,
- à la stimulation et l'accompagnement de démarches collectives,
- au développement d'appuis commerciaux, notamment, sur internet.

5/ Créer une structure commune de promotion et de commercialisation des produits agroalimentaires du territoire, au travers par exemple d'un label « produits du HAUT CANTAL - DORDOGNE : produits de pleine nature ». Au préalable, une étude devra cependant être menée pour vérifier si le consommateur est sensible à ce message.

Au sein de cette structure, les filières de vente de la viande du Cantal sur le territoire et le Département pourront être renforcées par l'accompagnement d'actions de promotion et de

commercialisation sur les marchés locaux, afin de répondre aux demandes de clientèles locales et touristiques.

En regroupant les partenaires, agriculteurs, transformateurs, industriels, distributeurs, représentants des consommateurs,..., les projets locaux de promotion vente de productions agricoles (4 projets similaires au sein du Pays concernent la viande) pourront être coordonnés. Ceci permettra d'éviter d'éventuelles concurrences ou confusions dans l'esprit des consommateurs.

6/ Valoriser les anciens bâtiments d'élevage

Les créations de nouveaux bâtiments agricoles bénéficient d'un appui structuré pour la réglementation, l'intégration dans le paysage, la gestion de l'eau et des déchets (conseils, suivi, aides financières).

À l'inverse, la valorisation des anciens bâtiments agricoles, étables, granges, burons, fours à pain n'est pas accompagnée, malgré de réels besoins et des opportunités existantes.

Le Pays pourra intervenir sur le territoire :

- . en conduisant une étude sur le patrimoine agricole privé,
- . en sensibilisant les propriétaires à ce patrimoine de caractère et aux possibilités de restauration et d'aménagement,
- . en assistant et en conseillant,
- . et, en participant à la mobilisation de subventions pour la réhabilitation.

7/ Créer des groupements d'employeurs

Afin d'inciter les regroupements d'employeurs, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra renforcer les actions d'information sur leurs possibilités de création.

La filière bois

➔ **Orientation** : Renforcer la fonction économique de la forêt, tout en préservant son rôle de protection de l'environnement et d'accueil du public.

1/ Conforter les entreprises locales travaillant le bois et favoriser l'implantation de nouvelles unités de transformation

En synergie avec la démarche d'accueil d'industries nouvelles sur le territoire, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE s'attachera à favoriser l'implantation de toutes nouvelles unités de transformation du bois, et à conforter les entreprises locales de la filière. Entre autre, il apportera son appui à la promotion des constructions bois en s'appuyant sur l'utilisation traditionnelle du bois dans l'architecture du Pays. Il valorisera et facilitera également le recours à l'énergie (utilisation des sous-produits de l'activité pour le chauffage et notamment les déchets des scieries).

2/ Améliorer la production de bois et sa mobilisation au sein du territoire

Pour cela, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE contribuera à la résorption des points noirs routiers et à l'amélioration de la desserte des massifs forestiers, en rédigeant par exemple, un mémoire sur les axes prioritaires à développer au sein du territoire et en se rapprochant, dans un second temps, des Conseils Généraux du Cantal et de la Corrèze, des communes ou des groupements de communes, afin de faire porter leurs efforts sur ces axes (cf objectif n°2 de l'axe 2 : valoriser les infrastructures routières et développer les réseaux numériques.

Il favorisera toutes formes de regroupement de la propriété ou de la gestion forestière.

Il étudiera également, la possibilité de mise en place d'une plate-forme de tri des bois d'œuvre.

Il encouragera enfin, toutes opérations d'amélioration des peuplements existants.

3/ Préserver, voir améliorer les fonctions paysagères et d'accueil du public de la forêt sur le territoire

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE s'attachera à mieux intégrer la fonction paysagère des forêts dans les aménagements forestiers (forêts publiques) et les Plans Simples de Gestion (forêts privées).

Il contribuera à l'organisation de la fréquentation des massifs forestiers par la mise en place de conventions entre propriétaires et utilisateurs.

L'ensemble du plan d'actions pourra être **repris** dans le cadre d'une **charte forestière sur les territoires qui n'en ont pas** et sera **articulé** avec les chartes forestières en place ou en projet sur le territoire.

OBJECTIF N° 3 : DEVELOPPER ET ADAPTER LE TISSU ECONOMIQUE

Les entreprises

Il s'agira dans un premier temps, **d'identifier et d'évaluer les zones d'activités existantes** sur le territoire, afin de s'assurer qu'elles sont bien localisées et suffisantes.

Il conviendra alors, dans un deuxième temps, de **réaliser une enquête sur les besoins complémentaires** des entreprises déjà existantes sur le territoire.

Ce recensement pourra, alors permettre de :

- **réaliser un annuaire des zones d'activités et des entreprises, qui y sont implantées,**
- **définir des priorités d'aides pour celles-ci,**
- **assurer la promotion des zones d'activités en cours de réalisation,** afin que celles-ci ne tombent pas en déshérence, comme cela était trop souvent le cas.

Une fois ce travail réalisé, **il s'agira de développer le tissu industriel du territoire, selon cinq orientations :**

→ **1^{ère} orientation : Soutenir les entreprises importantes déjà présentes et les inciter à développer au sein du territoire leurs activités de sous-traitance**

Pour cela, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra s'appuyer sur les entreprises, implantées localement et s'attacher avec elles, à identifier les éléments pertinents, permettant à leurs sous-traitants extérieurs, de venir s'implanter au sein du Pays.

Il pourra également, susciter au sein de ces grandes entreprises, l'émergence de projets, liés à leur activité principale.

→ **2^{ème} orientation : Aider au développement des PME –PMI du territoire**

Il conviendra de rechercher des synergies, permettant de réaliser des regroupements ou la création d'outils communs, pour un développement optimum de leur activité (par exemple : création d'ateliers communs pour des activités de pointe à équipements onéreux, regroupement des moyens logistiques pour la commercialisation et l'expédition,...).

→ **3^{ème} orientation : Rechercher de nouvelles activités industrielles pour le territoire**

Il s'agira de se donner les moyens d'attirer des entrepreneurs extérieurs, notamment, dans le domaine des nouvelles technologies (cf objectif n°4 de l'axe 1 : Accueillir de nouvelles activités).

→ 4^{ème} orientation : Inciter les Conseils Généraux du Cantal et de Corrèze et plus encore, les parlementaires, à solliciter de l'Etat, la création de zones bénéficiant d'une défiscalisation significative

→ 5^{ème} orientation : Mettre en place un outil technique et financier de type « plate forme d'initiative locale »

La mise en place de cet outil pourra se faire, en coopération avec celle d'Aurillac, pour des prêts d'honneur, voire des garanties ou des prises de participation.

La gestion locale d'un tel outil, permettra de constituer des parrainages, de mobiliser des entreprises locales dans les financements et décisions, de créer des réseaux d'information locaux, au bénéfice des nouveaux entrepreneurs... Elle génèrera d'autre part, un effet de levier auprès des banques.

Le commerce et l'artisanat

Le commerce tout comme l'artisanat, très anciennement implantés dans le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE, rencontrent des problèmes d'adaptation, qu'il conviendra de résoudre en s'attachant à répondre aux problèmes spécifiques de ce secteur.

Pour cela, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra dans un premier temps, tout comme pour l'industrie, recenser l'offre commerciale et de services, détecter les carences et anticiper les risques de disparitions de produits ou services.

Une fois ce travail effectué, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra :

➔ 1^{ère} orientation : Détecter les « projets dormants » et accompagner les transmissions-reprises

Avec l'ensemble des Chambres Consulaires du Cantal et de la Corrèze, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra contribuer à la détection des « projets dormants » dans ce secteur, pour aider à leur développement.

Il recherchera systématiquement et démarchera les porteurs de projets ainsi identifiés, afin de les inciter à créer leur entreprise.

Toutefois, il conviendra au préalable, de s'assurer de la pertinence de leurs projets et de la qualité professionnelle des intéressés.

De même, il s'agira d'informer et de préparer les exploitants, suffisamment tôt, aux problèmes liés à la cession d'une activité et de trouver avec eux les meilleures solutions de pérennisation des entreprises viables.

Il conviendra également d'aider les arrivants, tant sur le plan des infrastructures (recherche ou création de nouveaux locaux en cas de conservation des bâtiments par l'ancien propriétaire), que de l'exploitation (étude de marché afin de développer des activités complémentaires, correspondant aux besoins des nouvelles populations ou du tourisme).

Des groupements d'employeurs pourraient apporter des services et constituer d'excellents relais pour l'accueil de preneurs potentiels.

➔ 2^{ème} orientation : Moderniser l'appareil artisanal et commercial

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE s'interrogera sur le réseau de commerçants et d'artisans à maintenir sur les zones couvertes.

Il veillera à maintenir un tissu commercial comportant l'offre la plus complète possible en produits et services de proximité.

Il dressera également un état de l'offre en terme de zones d'activités, de terrains et de locaux vacants, ainsi que des hébergements disponibles.

Il réactivera également les structures commerciales viables, dans les communes plus particulièrement affectées par la déprise démographique.

Pour cela, des études de viabilité pourront être réalisées, en collaboration avec les Chambres de Commerce et d'Industrie du Cantal et de la Corrèze.

Des aides spécifiques, pour le démarrage de ces activités, notamment, à destination des jeunes couples à la recherche d'un emploi sur le Pays, pourront être mises en place (multiple rural).

Il réfléchira enfin à l'installation d'activités commerciales manquantes, ou à l'élargissement des activités de commerces existants, tout en anticipant les risques de disparition d'activités et de services sur le Pays.

→ **3^{ème} orientation** : **Mettre en place un outil technique et financier de type « plate forme d'initiative locale »** (cf les entreprises : 5^{ème} orientation)

→ **4^{ème} orientation** : **Créer et organiser des « pôles de coopération»**

Des groupements d'achats permettront de diminuer les coûts et d'améliorer la logistique de livraison.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra également initier par exemple, des structures, dont la forme sera à définir avec des groupes de travail, permettant d'organiser des regroupements en « pôles de services » pour répondre aux appels d'offres de gros marchés.

Dans l'absolu, cette notion de regroupements en « pôles de services » pour les gros marchés, paraît intéressante, bien que difficile à mettre en œuvre, dans les zones rurales où le choix des investisseurs doit être pris en compte, avec pragmatisme.

→ **5^{ème} orientation** : **Inciter les entreprises à respecter l'environnement en maîtrisant encore mieux la gestion de leurs déchets**

OBJECTIF N° 4 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITES

→ 1ère orientation : Attirer de nouvelles entreprises au sein de chaque secteur d'activité présent sur le territoire

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE devra pouvoir leur proposer des infrastructures adaptées (par exemple, des zones d'activités, des bâtiments relais en location), des services, des moyens de développement optimum, grâce notamment, à une main d'œuvre adaptée, des possibilités de travailler en réseau ou en groupements d'activités.

Le Pays pourra recenser toutes les offres existantes, immobilières et foncières, afin de déterminer les types d'activités qui pourront y être implantées, ainsi que les aides qui pourront leur être apportées, en contribuant, par exemple, à la création d'équipements pour les besoins non couverts.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE jouera également sur les synergies avec les entreprises déjà existantes (cf les entreprises : 1^{ère} orientation).

Il devra également s'attacher à faire connaître, par une promotion active à l'extérieur du territoire, les possibilités d'implantation pour les entreprises.

→ 2ème orientation : Planter des entreprises apportant des activités nouvelles

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE recensera les activités manquantes sur le territoire et cherchera à planter des entreprises pouvant apporter ces activités ou des activités totalement novatrices comme par exemple, les NTIC (nouvelles techniques d'information et de communication), toujours grâce à des infrastructures attrayantes, une main d'œuvre qualifiée et la possibilité de travailler en réseau.

Pour inciter la venue de nouvelles entreprises, le Pays pourra avoir une démarche prospective (notamment par rapport aux projets touristiques et aux métiers du futur), et mettra en place des mesures incitatives comme la création de « zones franches rurales ».

NB : Cette orientation, tout comme celle qui suit, devront être tout spécialement développées à l'intention des conjoints ou conjointes de personnes, qui viendront travailler au sein des secteurs phares du territoire.

→ 3ème orientation : Attirer des salariés à titre individuel, pouvant travailler partiellement ou totalement, à distance de leur entreprise

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE devra offrir l'ensemble des moyens nécessaires à leur activité (proximité autoroute, télétravail grâce à l'arrivée du Haut-Débit, services performants), avec en plus l'atout déterminant de la qualité de vie.

→ 4ème orientation : Lancer une stratégie de recherche des porteurs de projets

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra lancer une stratégie de recherche des porteurs de projets, grâce à une communication ciblée, un accueil personnalisé et un dispositif d'appui performant pour l'installation de leur entreprise.

→ 5ème orientation : Réfléchir avec les structures départementales, à la faisabilité d'une organisation territorialisée de type « guichet unique » ou « guichet référent », implanté sur le territoire.

**OBJECTIF N°5 : VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES
ET OPTIMISER LE PROFESSIONNALISME**

➔ **1ère orientation : Détecter les besoins de formation et les formations manquantes**

La mise en œuvre de la stratégie de développement de la formation des professionnels et des jeunes du territoire, nécessite au préalable la détection de leurs besoins. Celle-ci pourra se faire au travers d'un outil permettant de recenser non seulement les besoins, mais aussi les formations existantes sur le Pays.

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE devra également au travers de ce recensement, avoir une approche prospective, afin de pouvoir anticiper sur les métiers de demain et donc sur la formation professionnelle à venir.

➔ **2ème orientation : Adapter l'offre à la demande**

Une fois les besoins de formation immédiats et à venir détectés, il s'agira de recenser les outils présents sur le territoire et de les renforcer, voir d'en créer d'autres, afin d'organiser sur place des formations adaptées à ces besoins.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra par exemple :

- . proposer des formations internes et externes inter-entreprises à thèmes,
- . mettre en place des formations pour les jeunes, en les valorisant, sur les métiers de la réhabilitation du patrimoine et de l'artisanat,
- . mettre en place également, des formations répondant aux demandes des artisans du bâtiment,
- . organiser des formations qualifiantes, permettant de répondre aux offres d'emplois,
- . organiser des formations sur la qualité touristique et sur la connaissance des ressources et potentiels du HAUT CANTAL - DORDOGNE, à destination des professionnels du tourisme,
- . favoriser la formation permanente des pompiers du territoire, qui disposent d'une salle dédiée, pour qu'ils soient toujours plus performants, notamment par la mise en place, en accord avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), de moniteurs confirmés, dont le recrutement se fera sur l'ensemble du territoire,
- . soutenir également des formations pour les jeunes de 13 à 15 ans, dans le but de créer des sections de cadets jeunes pompiers. Ce vivier pourra ainsi constituer la pépinière des vocations de sapeurs pompiers, si indispensables.
- . valoriser et adapter les formations existantes sur le Pays, en concertation avec l'Education Nationale,
- . élargir l'offre de formation, en concertation avec tous les partenaires,
- . développer l'apprentissage de l'anglais, dès la maternelle.

➔ **3ème orientation : Innover dans les pratiques pédagogiques**

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE pourra par exemple mettre en place des formations à la carte, évolutives et de plusieurs niveaux :

- des tronc communs à plusieurs filières avec de très petits effectifs,
- des unités de valeur construites sur les compétences demandées par la quasi totalité des entreprises (une certaine culture technique, une façon de réfléchir et de réagir, les aptitudes comportementales..., sans oublier la culture générale,...),
- des unités de valeurs spécifiques et techniques réalisées avec les entreprises, soit en faisant venir des intervenants, soit en déplaçant les élèves,
- de nouvelles pédagogies (exemple : un formateur, qui n’enseigne pas derrière son bureau, mais qui aide l’apprenant à structurer ses connaissances, à partir de toutes sortes de ressources d’apprentissage),
- des formations délocalisées ou à distance en partenariat avec les établissements supérieurs,
- des formations innovantes (les programmes européens ont permis de repérer des savoir-faire intéressants notamment en Suède, où des étudiants de niveau supérieur se forment en temps partagés (périodes universitaires, périodes en territoire, ...)).

➔ **4ème orientation : Mobiliser les financements et les partenariats existants, voire nouveaux pour les expérimentations**

➔ **5ème orientation : Structurer le réseau, organiser son fonctionnement et le partage de ses ressources**

➔ **6ème orientation : Informer les collégiens et lycéens, leurs parents et professeurs sur les métiers**

Il conviendra de se rapprocher de la Chambre de Commerce et d’Industrie du Cantal, du MEDEF, de l’Education Nationale et de la Chambre de Métiers du Cantal, qui souhaitent **réaliser sur le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE, une opération pilote d’information partenariale sur les métiers de l’industrie, du commerce et de l’artisanat ainsi que sur l’entrepreneuriat.**

Axe 2 : Améliorer et développer l'attractivité du PAYS :

4 objectifs :

Objectif n°1 : *Affirmer l'identité en exploitant notre notoriété et notre image HAUT CANTAL - DORDOGNE et renforcer la culture de Pays*

Objectif n°2 : *Valoriser les infrastructures routières et développer les réseaux numériques*

Objectif n°3 : *Mettre en valeur et améliorer la qualité de vie*

Objectif n°4 : *Avoir une complémentarité pôles urbains et communes*

***OBJECTIF N° 1 : AFFIRMER L'IDENTITE EN EXPLOITANT
NOTRE NOTORIETE ET NOTRE IMAGE HAUT CANTAL - DORDOGNE
ET RENFORCER LA CULTURE DE PAYS***

→ **1^{ère} orientation : Doter le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE d'une marque territoriale**

La marque territoriale, signe de reconnaissance, de marquage de l'appartenance au territoire, est mobilisatrice. Elle concernera tout le monde : entreprises, collectivités, associations.

Elle peut fédérer les troupes, à condition qu'elle repose sur des valeurs affichées et respectées, qui sont la qualité, la solidarité, l'emploi et l'accueil.

Elle nécessitera la **rédaction d'un cahier des charges** adapté aux secteurs d'activités ou de services. Ce cahier concernera les pratiques et les produits.

Elle nécessitera également, **la mise en place d'un jury** pour attribuer ou retirer la marque.

Réussir cette marque constituera **la base de la mission du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE.**

Une charte graphique correspondante sera ensuite conçue.

→ **2^{ème} orientation : Créer un événementiel PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE**

Pour cela, le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE pourra lancer un appel à projet par le biais des médias (internet, presse, radios,...), des communes,...

Cet événement devra avoir une portée nationale voire européenne. Ce sera, par exemple, la création d'un événement de sport et de découverte, qui permettra de véhiculer une image active, vivante..., tels qu'un trophée de type Trans-massif, une grande randonnée multi-sport, le tour du Pays à pied, un challenge de découverte...organisé hors saison. Cet événementiel pourra se tenir une fois par an et tourner sur l'ensemble du territoire.

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE pourra également réfléchir à la création d'un événementiel qui concernera les entreprises et les commerces du territoire.

→ **3^{ème} orientation : Mettre en place un produit touristique fédérateur**

La mise en place de ce produit touristique fédérateur, pourra s'appuyer sur la découverte du territoire, au travers d'un itinéraire de découverte du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE, associant les hébergements et produits ou activités.

Ce pourrait être le cas concret, qui stimulera la mise en réseau et permettra d'observer une même charte de qualité (cet itinéraire de découverte du Pays fera de la qualité de l'accueil un objectif prioritaire).

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE pourra, par exemple, travailler sur l'association train touristique, vélo-rail, piste de roller, avec extension possible aux gabarres sur la Dordogne, ou sur une piste de VTT reliant la Dordogne au Puy Mary.

→ **4^{ème} orientation** : Définir un programme global de signalétique du territoire et accompagner sa mise en oeuvre

Le programme global de signalétique du territoire devra être cohérent, les lieux et supports adéquats.

Suffisamment innovant, le système retenu devrait permettre d'informer, mais aussi, de singulariser le territoire et le rendre attractif par un message à caractère « affectif ».

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra envisager de développer sa signalétique, en plaçant des panneaux d'entrée dans le Pays, aux endroits stratégiques et lisibles à la vitesse de passage des voitures, des panneaux Pays sur les aires prioritaires (avec carte et informations touristiques), des sur-panneaux sur les panneaux des communes, des panneaux d'identification des sites et monuments remarquables. Une étude pourra être conduite en ce sens.

Cette action sera à envisager selon les normalisations et prévisions départementales.

→ **5^{ème} orientation** : Communiquer en interne et en externe

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra mettre en œuvre une politique de communication du territoire, avec un effort particulier de communication spécifique vers les jeunes, pour aller dans le sens de l'enjeu démographique (maintenir des jeunes au Pays, en attirer d'autres au travers de l'installation de familles).

A titre d'exemples, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra mieux utiliser l'événementiel :

- en créant des pages spéciales dans les journaux locaux. Le Pays pourra entreprendre une négociation avec le « Réveil de Mauriac », pour la rédaction d'une double page à paraître à intervalle régulier (tous les deux, trois ou six mois...). Cette page fera état des actions Pays. Elle constituera la « communication-développement », avec des messages réalistes et mobilisateurs.
- en créant des émissions (radio et télévision) Pays. Pour cela, il pourra entreprendre des négociations avec les radios locales en place et FR3 Auvergne et Limousin.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra également :

- communiquer localement et en interne par des communications régulières du Conseil de Développement,
- créer et mettre régulièrement à jour un site internet PAYS, avec des référencement efficaces dans les moteurs de recherche et des liens sur les sites commerciaux de réservations et de ventes de prestations touristiques et de produits, une déclinaison de l'offre touristique, une présentation des entreprises et de l'annuaire des compétences, une offre en immobiliers d'entreprises, une présentation de l'offre de loisirs, culturelle et des services,....,
- communiquer au travers de sa marque par les produits et les entreprises,
- créer des documents ciblés d'offres pour les acteurs économiques, d'offres de services pour les habitants....,
- constituer un programme Pays, comprenant des fêtes majeures, qui seront soutenues par le Pays et seront dotées d'un coup de pouce en communication (exemples : fête du bois, Gentiane, incroyable pique nique du 14 juillet, tour de France féminin...),
- organiser et financer des visites de découvertes du Pays pour les scolaires,
- organiser des rencontres entre classes des micro régions du Pays,

- créer un projet innovant sur le thème « les handicapés découvrent, vivent le Pays ».

NB : Ces actions pourront être menées avec un comité de rédaction Pays, composé de bénévoles, aidé par les techniciens, dirigé par une personne « responsable de rédaction » et travaillant selon des objectifs pré-négociés avec les élus.

→ 6^{ème} orientation : Réfléchir à la création d'un comité de développement de jeunes, à l'échelle du Pays

La création d'un tel comité pourra permettre aux jeunes du territoire, d'être associés aux actions Pays et ainsi d'améliorer leur sentiment d'appartenance au territoire.

OBJECTIF N° 2 : VALORISER LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET DEVELOPPER LES RESEAUX NUMERIQUES

→ 1ère orientation : Continuer le développement des infrastructures routières

Il s'agira ici, de poursuivre les efforts entrepris, afin de permettre la réalisation d'un maillage homogène du territoire, lui assurant un développement harmonieux et d'optimiser les raccordements autoroutiers.

Pour cela le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra, par exemple, dans un premier temps, rédiger un mémoire sur les axes prioritaires à développer au sein du territoire et se rapprocher, dans un second temps, des Conseils Généraux du Cantal et de la Corrèze, des communes ou des groupements de communes du territoire, afin de faire porter leurs efforts sur ces axes.

→ 2ème orientation : Mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires, pour bénéficier des mesures nationales, régionales et départementales, en faveur de la téléphonie mobile et de l'accès à internet par les réseaux à Haut-Débit

Il s'agit d'une condition sine qua non, pour mener à bien une politique d'accueil, indispensable pour conjurer les méfaits de la dépopulation et également pour la compétitivité des entreprises sur place.

Pour cela, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra :

- . entreprendre des négociations avec les différents opérateurs et les pouvoirs publics, afin de mettre en place les équipements et moyens techniques nécessaires, pour le développement de ces nouvelles technologies, comme par exemple, l'implantation de nouveaux relais couvrant le territoire pour la téléphonie mobile,
- . soutenir toute initiative, tendant à favoriser l'utilisation du réseau satellitaire, par l'installation de paraboles dont le coût est bien moindre que le système de fibres optiques, la mise en œuvre beaucoup plus rapide, à niveau de performance égal,
- . s'appuyer sur Cybercantal et développer grâce à celui-ci, des téléaccueils – téléconférences – télé-enseignements, etc....

→ 3ème orientation : Promouvoir le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE, comme territoire répondant à toutes les nouvelles normes de communication

Il s'agira ici, de faire connaître l'excellence du nouveau réseau routier :

- . en développant, par exemple, un outil de promotion des communications routières et liaisons autoroutières du Pays en terme de temps, qui pourra prendre la forme d'un livret ou de panneaux routiers indiquant les temps d'accès à chaque destination,
- . en mettant en valeur les accès existants,
- . en pesant pour une présence du Cantal sur l'autoroute et sur l'aire de services du carrefour de la Baraquette (Cantal), etc,.....

De plus, il s'attachera à faire connaître, les nouvelles installations en terme de téléphonie mobile et de Haut-Débit, notamment, grâce au site internet du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE ou en faisant de la publicité chez les fournisseurs d'accès.

OBJECTIF N° 3 : METTRE EN VALEUR ET AMELIORER LA QUALITE DE VIE

→ 1ère orientation : Mettre en place un observatoire inter partenarial des services à la population

Il s'agira de répondre au souci de coopération entre les partenaires, afin de mettre en place des offres plus pertinentes correspondant mieux aux besoins.

Cet observatoire pourra fonctionner en réseau à partir d'une base de donnée et d'un service intranet.

Il permettra de recenser l'ensemble des services à la population (sport, culture, tourisme, services publics, enfance, jeunesse, personnes âgées, transports,...) et d'éditer un annuaire général des services.

→ 2ème orientation : Diversifier et accroître l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs

Pour cela, il s'agira de :

1/ Adapter l'offre à la demande

Celle-ci pourra être adaptée, à partir des travaux menés au sein de l'observatoire, tant en terme d'activités que de structures manquantes et en faisant en sorte de les répartir sur l'ensemble du territoire.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra, à titre d'exemple, mettre en réseau les associations culturelles et sportives, renforcer l'offre féminine, former un technicien de la culture, du sport et des loisirs pour l'ensemble des structures du Pays, créer des salles de spectacles équipées, etc....

2/ Réaliser une meilleure promotion de l'ensemble de ces activités auprès de la population

Ceci pourra se faire notamment, en plaçant, par exemple, dans chacune des communes, un panneau réservé aux affichages de l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs du territoire et en assurant un affichage régulier et coordonné, par l'intermédiaire du technicien itinérant ou par l'envoi d'affichages en mairies.

3/ Améliorer l'animation pour les 12-18 ans

Afin que le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE soit aussi un Pays pour les 12-18 ans, il réunira les professionnels et les élus concernés, pour leur proposer des animations nouvelles et complémentaires. Cela se fera à partir du recensement sur l'existant, les associations concernées et intéressées, effectué par l'observatoire.

Outre tout ce qui concerne les offres d'animation, ce groupe pourra également travailler sur la responsabilisation des jeunes (locaux d'accueil, opérations jobs d'été ou argent de poche, démarches de projets,...).

➔ **3ème orientation : Repenser l'offre de services publics du Pays.**

Le territoire bénéficie d'un moratoire de fait sur l'offre de services publics qui n'est pas la bonne solution, compte tenu de l'évolution démographique actuelle du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE.

Il s'agira donc ici, de **trouver un compromis permettant d'assurer la présence de ces services sur le territoire** et **répondant aux besoins de la population**, tant qualitativement que géographiquement.

Pour cela, une étude pourra être menée en partenariat avec l'Etat et les Départements. Elle s'attachera à analyser les expériences menées sur d'autres territoires et permettra de définir de nouvelles formes d'organisation des services à la population, qui privilégieront l'innovation.

A titre d'exemple, il pourra être étudié avec les principaux acteurs des services publics (poste, EDF, service des impôts,...), la création d'un « guichet de proximité de services publics », géré par un « assistant de services publics », qui pourra travailler sur le principe des assistantes sociales, c'est-à-dire avec un territoire dédié, répondre aux problèmes de premier niveau des différents services publics et se déplacer au sein des foyers du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE.

➔ **4ème orientation : Renforcer le niveau de qualité des logements, des services médico-sociaux et des transports collectifs**

● **Pour renforcer le niveau de qualité des logements, il conviendra de :**

1/ **Recenser tant les offres que les demandes du territoire**, au travers d'une étude.

2/ **Définir les outils adaptés pour une meilleure accessibilité individuelle tant à la location qu'à la propriété**, avec un souci de préservation du patrimoine bâti.

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE favorisera, par exemple, la mise en place d'une prime à la restauration de l'ancien , à condition de remplir un cahier des charges qui sera à définir, pour maintenir l'authenticité du bâti du territoire.

● **Pour renforcer le niveau de qualité des services médico-sociaux, il conviendra de :**

1/ **Optimiser le maillage des services de santé de première ligne, notamment, dans les zones qui se trouvent particulièrement touchés par la déprise démographique**

Pour cela, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE participera à l'implantation de médecins généralistes, d'infirmiers et de kinésithérapeutes, dans les zones où ils font défaut, recensées par l'observatoire, par des mesures incitatives fortes, comme par exemple, la suppression des taxes professionnelle, foncière et d'habitation, la mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens de communication (véhicule), une aide à l'organisation des services de gardes, coordonnés au sein du territoire, etc,...

2/ Améliorer les services de santé existants comme par exemple, la maternité **et en développer d'autres.**

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE s'attachera à combler les lacunes constatées dans la carte sanitaire actuelle (cancérologie, réadaptation cardiaque,...).

D'autre part, sur le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE, certaines expérimentations et réalisations seront envisagées, en relation par exemple, avec les maisons de retraite déjà existantes ou à créer (cf réussite des unités spécialisées dans le traitement des scléroses en plaques, à Riom-ès-Montagnes, dans le traitement de la maladie d'Alzheimer, à Ydes et le projet très avancé de création d'une unité pour le traitement de la maladie de Parkinson, à Ydes).

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE s'attachera également via le Haut-Débit et la vidéoconférence, à permettre la réalisation de consultations, voir d'interventions chirurgicales de haut niveau par des médecins du territoire, en collaboration avec les grands centres universitaires.

3/ Faciliter et développer l'offre de services pour le maintien à domicile des personnes âgées (soins, repas, courses, sorties, activités,....)

Pour cela, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE mènera une étude, permettant de recenser en plus des services existants recensés par l'observatoire, les besoins des personnes âgées et ainsi de proposer les services manquants.

Il s'attachera également, à coordonner l'action des différentes structures et acteurs en place dans ce secteur et à chercher à mettre en place des services innovants.

4/ Améliorer les services sociaux offerts aux familles pour l'enfance et la petite enfance

Pour cela, il conviendra de recenser en plus des services présents sur le territoire, des structures recensés par l'observatoire, les besoins de la population et ainsi de développer les services ou structures manquantes (crèches, etc,...), en faisant en sorte de les répartir sur l'ensemble du territoire et de rechercher des moyens innovants.

● pour renforcer le niveau de qualité des transports collectifs, il conviendra de :

Développer les transports collectifs sur le territoire à destination de l'ensemble de la population : scolaires, personnes âgées, demandeurs d'emploi, etc,....

Pour cela, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra étudier des solutions originales de transport collectif, en partenariat avec les départements du Cantal et de Corrèze, les Communautés de Communes, les communes du territoire, les transporteurs, etc,.... Il pourra déceler les expériences innovantes et intéressantes d'autres territoires.

A titre d'exemple, il pourra développer de nouvelles lignes autocars, des transports à la demande, en réponse à de nouveaux besoins (administration, sport, culture,...), stimuler des covoiturages, au travers par exemple, d'une « bourse aux transports »,...

→ 5ème orientation : Préserver l'exceptionnelle qualité de l'environnement du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE

Il s'agira de garantir aux habitants du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE une excellente qualité de vie, en maintenant et en renforçant la qualité des espaces naturels, de l'eau potable, des rivières, des paysages, du patrimoine, etc ,... mais aussi, en faisant en sorte, que l'aménagement soit équilibré et intégré dans les espaces ruraux et urbains.

A titre d'exemples :

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra mener une réflexion pour assurer la continuité des itinéraires de randonnée, en sensibilisant les propriétaires des terrains sur l'ouverture des chemins et leur entretien. Cette opération sera réalisée en partenariat avec les Conseils Généraux du Cantal et de la Corrèze, les communes et Groupements de Communes du territoire.

Le Pays pourra également mener une réflexion en partenariat avec E.P.I.DOR, concernant le contrôle et le traitement des rejets liés à la production agricole (ex : lactosérum).

Il pourra aussi mettre en place des démarches de gestion de l'espace et des paysages sur les secteurs sensibles (zones laissées à l'abandon et espaces fermés), en concertation avec les communes et/ou les Communautés de Communes selon leurs compétences, les agriculteurs, les habitants, les prestataires touristiques et tous les autres utilisateurs de l'espace. Il commencera tout d'abord par les localiser.

Il s'efforcera également de trouver des solutions collectives concernant la gestion de l'eau (programme d'assainissement des collectivités et eau potable).

OBJECTIF N° 4 : AVOIR UNE COMPLEMENTARITE POLES URBAINS ET COMMUNES

→ 1^{ère} orientation : Conforter le rôle des pôles urbains

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE pourra créer un groupe de travail sur les fonctions de centralité. Plutôt qu'une étude, il paraît plus efficace de rechercher par les contacts et la discussion, à travailler sur toutes les fonctions de centralité, dans une logique de solidarité et de complémentarité.

Il importe donc de réunir des élus et des acteurs et usagers au cas par cas, et de faire un diagnostic partagé, à partir de grilles d'analyses participatives sur les fonctions actuelles, les besoins, les manques, les souhaits de la population, les fonctions facteurs d'attractivité,...

Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE recherchera donc les fonctions essentielles pour chaque pôle structurant.

Il pourra par exemple s'attacher à la mise en place :

- d'une crèche et d'un réseau d'assistantes maternelles organisé à partir de chaque pôle principal,
- d'un équipement relais locatif pour l'accueil d'entreprises,
- d'un centre d'animation et de formation NTIC,
- d'une base de type guichet unique Emploi,
- d'un pôle formation multi niveaux...

→ 2^{ème} orientation : Favoriser leur mise en réseau

À l'échelle du Pays, certaines fonctions ne pourront pas être cumulées dans chacun des pôles principaux. De même, pour les fonctions existantes, il peut se dessiner des spécialités ou s'organiser des économies d'échelle, par la coopération. Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourra donc favoriser la création de réseaux, en s'appuyant sur la volonté des élus et sur une méthode de travail adaptée.

A titre d'exemples :

- des spécialités au niveau de la santé, dans les maisons de retraite et centres médicaux, pourront être développées,
- une entente pourra être recherchée :
 - . pour la création d'un équipement nautique,
 - . pour développer, au-delà de l'offre de base, une spécialité par pôle dans l'offre jeunesse, qui pourra être ouverte aux autres secteurs, par déplacement des jeunes ou des animateurs,
- la mise en réseau des écoles de musique pourra permettre de recruter des professeurs partagés et d'avoir davantage d'instruments,
- l'organisation d'expositions et de manifestations d'envergure pourra être réalisée grâce à la mise en réseau des centres culturels.

→ 3^{ème} orientation : Harmoniser la répartition des services et des équipements entre les pôles urbains et les communes rurales.

Cette question est très importante et sera traitée avec méthode. Le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE raisonnera en effet, à partir de l'offre existante, des besoins de la population, et des possibilités de maintien, d'innovation et de développement, sans oublier de tenir compte des transports.

Il sera impératif de se donner une vision objective et partagée de la répartition des services et des équipements, à partir d'une approche spatiale prenant en compte les différents pôles, les distances à parcourir,...

Le Pays produira donc un véritable projet de services, au sens où le propose l'Association pour la Fondation des Pays, présidée par le Préfet Bernard Leurquin et un partenariat approprié sera recherché pour lancer la démarche.

- Quels sont les besoins ? Pour qui ? Où sont-ils et comment les hiérarchiser ?
- Quels sont les flux d'échange actuels liés aux services ?
- Quels sont les services relevant des pôles principaux ?
- Quels sont les services à organiser dans les pôles relais et comment innover pour créer des relais manquants ?
- Quels sont les services à maintenir, à créer ou à déplacer dans les petites communes ?
- Comment innover pour que vivent ces services ? (assistants polyvalents, aide au commerce ambulant de première nécessité, aide à l'installation et au déplacement des professionnels de santé...)
- Quelles sont les expériences intéressantes sur d'autres territoires de France et d'Europe ?

Le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE pourra par exemple s'attacher à mettre en place pour les petites communes :

- un transport de déchets indexé sur la tonne quelle que soit la distance parcourue,
- un service qui cumule livraisons à domicile de courses, de courrier, de médicaments pour personnes âgées,
- un assistant polyvalent qui traite des questions administratives en mairie une fois par semaine,
- des taxis loisirs,
- des activités complémentaires déclarées pour des mamans formées et équipées de véhicules prêtés ou subventionnés,
- un schéma santé avec infirmières reliées par radios aux médecins de garde et formées à des méthodes de diagnostic assisté.

Une méthode participative, avec l'association des élus, du Conseil de Développement et des partenaires appropriés permettra de créer sur un an ce projet global de services auquel pourra être donné un nom dynamisant (exemple : « Qualiservices » ou « Top services » ou « Isoservices » HAUT CANTAL - DORDOGNE...).

À partir de ce projet d'ensemble qui présentera des cartes de situation et des priorités, ainsi que des propositions hiérarchisées, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE pourrait obtenir des droits à l'expérimentation, voire des dérogations.

***4^{ème} partie : Les 15 priorités
DU PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE***

PRIORITÉ N°1 : **Un véritable réseau de formation**

Rassemblant :

- Entreprises
- Elus et collectivités
- Collèges Lycées
- Prestataires de formation continue
- Partenaires de l'emploi
- Chambres consulaires
- Représentants des parents et des jeunes

Capable d'adapter l'offre et la demande.

Capable d'innover (troncs communs, approches individualisées, formation à distance, pédagogie, partenariats européens).

Idée directrice : compenser le handicap relatif par rapport à la ville par un surcroît de qualité d'efficacité, d'écoute et de motivation.

PRIORITÉ N°2 : **Une démarche d'accueil Entreprises et Familles**

- Harmoniser les démarches des communautés de communes et des partenaires (CCI, Comité d'Expansion Economique,...), et définir le rôle précis de chacun.
- Faire un état des lieux des offres immobilières et foncières.
- Proposer avec les communautés de communes des bâtiments-relais en location.
- Proposer un véritable service emplois féminins : banque d'offres inter-entreprises, offres formation pour les métiers des services, du tourisme...
- Avoir une offre actualisée concernant les logements et les services.

PRIORITÉ N°3 : **Des Transmissions-Reprises encouragées**

- Activer et bonifier les efforts des chambres consulaires et du Comité d'Expansion Economique, tant pour la sensibilisation très en amont des cédants, que pour la recherche et l'accueil de preneurs.
- Montrer qu'il existe une alternative à l'agrandissement des exploitations agricoles, grâce à la recherche de valeurs ajoutées (communication, formations..).
- Explorer la piste des outils fonciers.
- Informer sur les groupements d'employeurs qui peuvent apporter des services et constituer d'excellents relais pour l'accueil de repreneurs potentiels.

PRIORITÉ N°4 : Des Filières de Pays animées

- Avec les partenaires agriculteurs, transformateurs, industriels, distributeurs, représentants des consommateurs.
- En particulier, coordonner les 4 démarches sur la viande.

PRIORITÉ N°5 : Des démarches de Gestion de l'Espace sur les secteurs sensibles

- Commencer par un recensement de ces zones.
- Mettre en place une démarche intersectorielle, avec communes, et/ou communauté de commune selon compétences, et agriculteurs, habitants, prestataires touristiques, et autres utilisateurs de l'espace...

PRIORITÉ N°6 : Un programme Bâtiments agricoles et patrimoine

- Permettre d'autres utilisations des anciens bâtiments non utilisés.
- Appui à la restauration sans perte de patrimoine.
- Permettre une bonne intégration paysagère des nouveaux bâtiments.

PRIORITÉ N°7 : Une sensibilisation Bois-Forêt

Auprès des collectivités et des propriétaires :

- Sensibilisation à la construction Bois,
- Sensibilisation au Bois Energie.

Coordination des chartes forestières et sensibilisation aux pratiques culturelles de gestion durable et paysagère de la forêt.

PRIORITÉ N°8 : Un réseau Qualité Tourisme

- Réseau des offices et syndicats d'initiative et de leurs partenaires,
- Travaillant sur la promotion, la vente, la qualité d'accueil,
- La formation du personnel, l'évaluation,
- L'inventaire des hébergements,
- Réalisant le lien avec VULCANIA,
- Et commençant par des voyages d'échanges (Eductours) de professionnels.

PRIORITÉ N°9 : **Une commission Offre Touristique**

- Elle travaille sur la constitution voire le renforcement d'offres en fonction de cibles particulières (enfants, 3^{ème} âge, pêche, tourisme de proximité, ...),
- Elle met au point des circuits,
- Elle réunit les acteurs pour ouvrir et animer dans des périodes supplémentaires hors saison,
- Elle commence par organiser un programme pour les scolaires et pour les handicapés.

PRIORITÉ N°10 : **Une Etude d'image**

- Elle précède le plan de communication et le travail sur la marque,
- Elle recueille des expériences de territoires similaires,
- Elle permet de repérer les attentes et perceptions des différents publics à l'intérieur et à l'extérieur du Pays, et de tester des éléments de communication.

PRIORITÉ N°11 : **Des Réseaux de services et un maillage organisé sur tout le pays**

Pour l'ensemble des services (sports, loisirs, culture, enfance, jeunesse, personnes âgées), il faut travailler selon des logiques de réseau :

- A l'échelle des bassins de vie (autour de Riom-ès-Montagnes, Bort-les-Orgues et Mauriac), en organisant un maillage entre pôles principaux, pôles relais et villages,
- A l'échelle du Pays (coopérations entre les 3 bassins, personnel partagé, services supplémentaires).
- Un premier travail permettra d'éditer un **annuaire général des services** et des calendriers d'événements et manifestations.
- **Services Publics** : Il faut engager rapidement le travail de réflexion sur la qualité et l'évolution.
- **Professionnels de santé** (libéraux) dans les secteurs sensibles : Il faut effectivement proposer des incitations pour le renouvellement des professionnels.

PRIORITÉ N°12 : **Un Pays pour les 12-18 ans**

Cette priorité est proposée tant pour la communication que pour les efforts effectifs et coordonnés.

- Réunir les professionnels et élus référents : créer un groupe de pilotage d'élus et un groupe technique.
- Faire le point sur l'existant.
- Recenser les associations concernées et intéressées.
- Travailler sur un ou plusieurs contrats avec les partenaires en utilisant les outils existants.

- En particulier, outre tout ce qui concerne les offres d'animation, travailler sur la responsabilisation des jeunes (locaux d'accueil, opérations Jobs d'été ou Argent de Poche, démarches de projets...).

PRIORITÉ N°13 : **Des solutions pour le transport**

Cette question est sous-jacente pour tout ce qui concerne les services. Elle est très difficile à traiter en raison des fortes contraintes réglementaires (sur les bus scolaires, le matériel, le transport par les privés). Il ne faut pas pour autant baisser les bras et notamment :

- Explorer les pistes de collaboration entre le département et les communautés de communes (transport à la demande, conventions...),
- Étudier les exemples à l'extérieur, de solutions organisées par les familles et les associations, en dehors des contraintes propres aux collectivités.

PRIORITÉ N°14 : **Un appel à projet pour un événement de Pays**

- L'idée est de diffuser cet appel à projet ou à idées (communes, presse locale..),
- L'événement devra permettre de viser une portée nationale voire européenne.

Exemples d'idées : grand spectacle pyrotechnique sur volcan ou aquatique sur barrage, tour du Cantal à Pied, Raid aventure, ...

PRIORITÉ N°15 : **Un produit touristique fédérateur**

Il est proposé de travailler sur l'association **train** touristique, **vélo-rail**, piste de **roller**, avec extension possible à la **Gabarre** sur la Dordogne.

***5^{ème} partie : Modalités
d'organisation et de fonctionnement
DU PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE***

L'Association Gentiane ou une structure publique :

La mise en place du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE a été confiée à l'Association Gentiane par les Présidents des Groupements de Communes, qui constituent le Pays.

Elle a assuré, entre autres, l'animation et la coordination des Comités de Pilotage et Technique et du Conseil de Développement du PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE, par l'intermédiaire d'une personne, en vue de l'élaboration de la charte de développement du territoire.

Après que les communes et Groupements de Communes du territoire aient délibéré, elle déposera la charte de développement du territoire en Préfectures de Région Auvergne et Limousin, en vue de la reconnaissance du périmètre.

Elle élaborera alors le programme de développement du PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE avec les Comités de Pilotage et Technique et le Conseil de Développement du Pays et préparera la contractualisation.

Elle invitera enfin le Comité de Pilotage à préciser et valider les modalités d'organisation du Pays.

Au moment de la contractualisation, deux solutions pourraient être envisagées :

●1^{ère} solution : Maintien de l'Association Gentiane

- Cette dernière continuerait à animer et à coordonner la démarche,
- La maîtrise d'ouvrage des actions serait confiée aux Groupements de Communes qui constituent le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE, à des acteurs privés, des organismes locaux,....,
- Le Comité de Pilotage du Pays, composé des membres actifs et associés de l'Association Gentiane, qui fonctionne déjà, qui a participé à l'élaboration de la charte de développement du Pays, et l'a validée, aurait le rôle suivant :

- . participation à l'élaboration du programme de développement du Pays et validation,
- . contribution à la définition d'une politique de communication,
- . préparation de la contractualisation avec l'Etat, les Régions et les Départements,
- . instruction et validation du projet global et des actions,
- . suivi administratif, financier et technique du projet.

- Le Conseil de Développement du Pays, représentant de la société civile locale, structure partenariale largement ouverte dans laquelle sont associés et représentés l'ensemble des composantes de la société locale : élus politiques, représentants associatifs, socioprofessionnels, acteurs économiques, culturels..., qui a participé à l'élaboration de la charte de développement du Pays, sera également associée au suivi de la charte.

Cette instance est organisée librement par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou les communes.

L'Association Gentiane assure actuellement sa logistique (invitations aux réunions, ordre du jour, animation des réunions, coordination...) et continuerait à le faire, à partir de la contractualisation. Le Conseil de Développement n'aura pas d'autonomie financière.

- Pour garantir une mise en œuvre efficiente et efficace de son projet de développement territorial, le PAYS HAUT CANTAL - DORDOGNE n'a pas vocation à constituer une équipe technique en interne, à fortiori, lorsque sur le territoire existent des personnes compétentes, déjà impliquées dans l'animation, l'accompagnement de projets,... Il mobilise déjà un Comité Technique et s'appuiera donc, sur ces personnes.

Le Comité Technique du Pays se compose du réseau déjà existant des agents des collectivités (Groupement de Communes, Conseil(s) Général(aux)...) et des techniciens des organismes de développement spécialisés et affectés au territoire (Comité d'Expansion Economique, Chambres Consulaires...).

L'Association Gentiane assure actuellement sa logistique (invitations aux réunions, ordre du jour, animation des réunions, coordination...) et continuerait à le faire, à partir de la contractualisation. Le Comité Technique n'aura pas d'autonomie financière.

Le Comité Technique du Pays qui fonctionne déjà et qui a participé à l'élaboration de la charte de développement du Pays, aurait un rôle :

- . d'animation du territoire** : réfléchir ensemble, définir les projets, négocier les partenariats,
- . d'accompagnateur de projets** : aider à l'élaboration du programme de développement, au montage des dossiers, à la construction des financements, à la préparation des décisions locales, au suivi des mises en œuvre du programme de développement,
- . de mise en réseau** : fédérer les projets similaires pour rechercher les complémentarités et proposer les « plus » Pays,
- . de centre de ressources** : informer autant la population que l'ensemble des partenaires du Pays.

● 2^{ème} solution : Création d'une Structure Publique

- Cette dernière aurait le rôle d'animation et de coordination de la démarche, confié actuellement à l'Association Gentiane. Elle pourrait également se voir confier la maîtrise d'ouvrages de certaines actions.
- La maîtrise d'ouvrage d'autres actions serait confiée aux Groupements de Communes qui constituent le PAYS HAUT CANTAL – DORDOGNE, à des acteurs privés, des organismes locaux,...
- Cette structure conserverait enfin les trois instances du Pays qui fonctionnent déjà (Comité de Pilotage élargi aux nouveaux membres de la structure publique, Conseil de Développement et Comité Technique du Pays).
- Le rôle de ces trois instances serait le même que pour la première solution envisagée. L'Association Gentiane assure aujourd'hui leur logistique (invitations aux réunions, ordre du jour, animation des réunions, coordination...). A partir de la contractualisation, la Structure Publique se substituerait à l'Association Gentiane, pour remplir cette mission.